

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-SEPT, le seize octobre, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du onze octobre 2017, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Nathalie BARDAUX, Marie MORVAN ; Messieurs, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER et. Thierry HENRY.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2017
- Tarif affouage
- Indemnité de la Trésorière
- Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : changement imputation comptable
- Cimetière : demande de subvention pour réfection du crépi et pose de couvertines sur les murs
- Réfection route de Lusans : demande de subvention
- Réfection chemin de Quenecey : demande de subvention
- Participation revue officielle des Sapeurs-Pompiers
- Demande participation financière projet école
- Questions diverses :
 - ◆ Bulletin municipal
 - ◆ Salle multi-activités
 - ◆ Vente de bois / Affouage
 - ◆ Location studio
 - ◆ Date du prochain conseil

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2017 avec

10 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

2017-52 : Tarif affouage hiver 2017/2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de l'affouage. Ce tarif concerne les lots remis pour la période de l'hiver 2017/2018. Le tarif des trois années précédentes était de 25 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- ✓ De fixer à 25 euros le prix de l'affouage pour l'hiver 2017/2018.

2017-53 : Indemnités du comptable

Concernant les indemnités allouées aux comptables du Trésor, Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle délibération doit être prise suite au changement de trésorier au 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes,

Décide : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Jacqueline JEANNIN,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.

2017-54 : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : changement imputation comptable

Monsieur Le Maire expose que la Préfecture du Doubs nous a adressé un courriel le 28 septembre 2017 nous informant que l'article 1595 bis du code général des impôts (CGI) prévoit que le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux perçue dans toutes les communes d'une population **inférieure à 5.000 habitants** autres que les communes classées comme stations de tourisme est versé à un fonds de péréquation départemental.

Les ressources allouées à ce fonds de péréquation sont **réparties entre les communes de moins de 5.000 habitants** suivant un barème établi par le conseil départemental.

La commune de POULIGNEY LUSANS est bénéficiaire de ce fonds en 2017. Une notification du préfet du Doubs du 22 juin 2017 nous a informés du montant qui nous a été alloué.

Ce courrier mentionnait également le compte d'imputation 7381.

Or, en référence au tome 1 "Le cadre comptable" de l'instruction budgétaire et comptable M14 mise à jour au 1er janvier 2017, les comptes 73224 et 7381 doivent désormais être mouvementés comme suit :

- ***Compte 73224 – Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants*** : Ce compte retrace la recette provenant du fonds départemental DMTO prévue par l'article 1595 bis du CGI.
- ***Compte 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière*** : Ce compte enregistre les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux instituées par l'article 1584 du code général des impôts au profit des communes de plus de 5 000 habitants ou pour les communes classées station de tourisme.

Aussi, puisque nous avons utilisé le compte 7381 alors que nous sommes une commune de moins de 5 000 habitants, il convient donc de prendre une décision modificative, avant le 31 décembre prochain, pour imputer la somme qui nous a été allouée au compte 73224.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal décident avec 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, d'imputer la somme perçue au compte 73224 et donc d'émettre un titre annulatif au compte 7381.

2017-55 : Cimetière, demande de subvention pour réfection du crépi et pose de couvertines sur les murs.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le crépi du mur intérieur du cimetière nécessite une réfection.

Par ailleurs, afin de conserver les murs en bon état après réfection, il conviendrait de faire poser des couvertines sur les murs.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 Voix pour
0 voix contre
0 Abstention

- ✓ De s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection du crépi du mur du cimetière et pose de couvertines.
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...).
- ✓ De solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.
- ✓ De financer ce projet pour un coût prévisionnel hors taxe de 14 934.26 euros hors taxes pour la réfection du crépi et de 5 817.00 euros hors taxes pour la fourniture et pose de couvertines soit un total de **20 751.26 euros** hors taxes.
- ✓ De s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

2017-56 : Route de Lusans, demande de subvention pour réfection bicouches

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la route menant à Lusans (le long de l'autoroute puis chemin de Verdi jusqu'à l'enrobé refait cette année) est endommagée et nécessite une réfection.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- ✓ De s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection en bicouches de la route de Lusans.
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...).
- ✓ De solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.
- ✓ De financer ce projet pour un coût prévisionnel hors taxes de **17 300.00 euros**.
- ✓ De s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

2017-57 : Chemin de Quenecey, demande de subvention pour réfection en enrobé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de réalisation de la salle multi-activités et afin d'en faciliter l'accès, la reprise en enrobé du chemin de Quenecey est envisagé.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- ✓ De s'engager à réaliser le programme de travaux suivant : réfection en enrobé du Chemin de Quenecey.
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme ...).
- ✓ De solliciter une aide financière auprès des services du Département au titre du « financement de projets locaux ».
- ✓ De financer ce projet pour un coût prévisionnel hors taxes de **22 640.00 euros.**
- ✓ De s'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

2017-58 : Participation revue officielle des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs prépare la réalisation de sa revue officielle « Le Sapeur-Pompier Comtois ».

Pour sa prochaine édition, l'Union sollicite la commune pour un partenariat. Les fonds collectés permettent d'assurer le fonctionnement des œuvres sociales des Sapeurs-Pompiers comtois et la formation des jeunes Sapeurs-Pompiers.

En 2017, la commune a participé à cette revue en faisant paraître un encart de 1/16^{ième} de page pour un montant TTC de 276 euros.

Pour l'édition 2018, il est proposé à la commune de participer à hauteur de 1/8^{ième} de page pour un montant de 360.00 euros TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation financière.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- ✓ De participer à cette revue en faisant paraître, comme l'année précédente, un encart de 1/16^{ième} de page pour un montant de 276 euros TTC.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer le contrat de participation à cette revue et prendre toutes les dispositions relatives à cette participation.

2017-59 : Demande participation financière pour projet scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les élèves de l'école préparent dans le cadre d'un projet scolaire, une sortie en classe nature au centre Oval de Belle-Ile-en Mer.

Les classes de CE2, CM1 et CM2 sont concernées par ce voyage, ce qui représente 45 élèves.

Les enseignantes sollicitent la commune pour une participation financière.

Le budget prévisionnel de cette classe nature se présente ainsi :

INTITULE	DEPENSES	RECETTES
Séjour au centre	11 925.00 €	

Transport autocar Pouligney-Lusans Quiberon –	4 200.00 €	
Transport bateau Quiberon – Palais	772.00 €	
Transport autocar Palais – centre Oval	360.00 €	
Hôtel chauffeur	50.00 €	
2 petits déjeuners + 1 pique-nique par élève	200.00 €	
Subventions collectivités		A définir
Aide APE		4200.00 €
Coopérative scolaire		1260.00 €
Parents		8400.00 €
TOTAL	17 507.00 €	13 860.00 €

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le montant d'une participation de la part de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

10 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

- ✓ De participer financièrement à l'organisation de cette classe nature à hauteur de 2 500 euros, montant qui pourra être affiné en prenant compte des autres subventions reçues par l'école.
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal précisent qu'ils souhaitent être destinataires du montage financier final.

Questions diverses

Bulletin municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la préparation du bulletin municipal doit débiter afin qu'il puisse être distribué, comme chaque année aux vacances de Noël.

Les articles de chaque association sont à collecter pour le 6 novembre 2017.

Salle multi-activités

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet : la commune a obtenu l'accord oral d'obtention de la subvention DETR qui représente 35% du coût hors taxes des travaux.

Le permis de construire est actuellement en instruction, le projet de parking en face de la salle est refusé, le parking de la salle des associations sera donc utilisé pour la nouvelle salle.

Par ailleurs, le système de chauffage est toujours à l'étude.

Vente de bois / Affouage

Les inscriptions pour la part d'affouage 2017-2018 sont closes.

Il y a 85 inscrits pour Pouligney et 27 inscrits pour Lusans.

Concernant la vente de bois qui a eu lieu à Ornans le 4 octobre, les bois de la commune se sont très bien vendus :

Pouligney	4R	18 900.00 €
Pouligney	12R	17 107.00 €
Pouligney	15R	10 807.00 €
Pouligney	21R	31 120.00 €
Lusans	2 et 3	4 420.00 €
TOTAL		82 354.00 €

Location studio

Le studio au-dessus du secrétariat est disponible pour la location, deux personnes sont intéressées.

Le Conseil Municipal décide donc d'accorder le bail de location à la première personne qui s'est présentée.

L'état des lieux d'entrée se fera conjointement avec le locataire sortant.

Association ELAN

Pour la période de Noël, l'association a pour projet la construction de petites maisons en bois ainsi que l'illumination du centre et des entrées des 2 villages.

Table de pique-nique sur le chemin des éoliennes

La table de pique-nique qui avait été dérobée a été remise en place par l'auteur des faits. Aucune poursuite n'a été engagée en échange d'une semaine de bénévolat au service de la commune.

Demande de l'APE

L'Association des Parents d'Elèves organise un marché de Noël le samedi 18 novembre à partir de 11h30.

L'association souhaite pouvoir utiliser la salle de la mairie pour stocker les jouets récoltés pour la vente.

Un accord de principe est donné par l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal.

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 20 novembre à 20h30.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2017-52 : Tarif affouage hiver 2017/2018
2017-53 : Indemnités du comptable
2017-54 : Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, changement imputation comptable
2017-55 : Cimetière, demande de subvention pour réfection du crépi et pose de couvertines sur les murs
2017-56 : Route de Lusans (chemin de Verdi), demande de subvention pour réfection bicouches
2017-57 : Chemin de Quenecey, demande de subvention pour réfection en enrobé
2017-58 : Participation revue officielle des Sapeurs-Pompiers
2017-59 : Demande participation financière pour projet école

Sujets abordés :

ia : Bulletin municipal
ib : Salle multi-activités
ic : Vente de bois et affouage
id : Location studio
ie : Association Elan
if : Travaux Chemin de Verdi et Gaec des Essarts
ig : Table de pique-nique sur chemin des éoliennes
ih : Demande de l'APE
ij : Date du prochain Conseil Municipal